

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre 2023 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 8 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs Ch. BEL, T. ROCHET, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI

MEMBRES EXCUSES : Mrs G. GIRAUD, T. CANAL, Mme C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme I ROCCATI-BOSCH

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mme E. COILLARD aura du retard (arrive à 20 h 50) ;
- Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD.

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du procès-verbal concernant le Conseil municipal du 1^{er} juin 2023.

NUMERO	OBJET	DECISION
31 / 2023	Lancement de la procédure de modification simplifiée n° 3 Avis de mise à disposition au public de la procédure	Approuvé à l'unanimité
	DM 1 : Divers investissements	Approuvé à l'unanimité
32 / 2023	Cession d'un chemin d'exploitation situé au lieu-dit « Le Crêt »	Approuvé à l'unanimité
33 / 2023	Tarifs de location salle du bar de la salle de sport	Approuvé à l'unanimité
34 / 2023	Tarifs de location salle des fêtes au 1 ^{er} janvier 2025	Approuvé à l'unanimité

35 / 2023	Modification règlement de location de la salle des fêtes	Approuvé à l'unanimité
36 / 2023	Créances irrécouvrables admises en non-valeur : montant maximum 100 €	Approuvé à l'unanimité
37 / 2023	Mandat spécial	Approuvé à l'unanimité
38 / 2023	Demande de Mécénat	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
Isabelle ROCCATI-BOSCH

